

Zeitschrift: Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale

Herausgeber: Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner

Band: - (2002)

Heft: 6

Artikel: Lausanne Région : pour que la région soit plus qu'une idée ...

Autor: Muheim, G.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-956984>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lausanne Région – pour que la région soit plus qu’une idée ...



20

Cinquième ville de Suisse, Lausanne et son agglomération connaissent un cadre économique et social favorable et des conditions leur permettant d'envisager avec optimisme leur avenir. Les 26 communes de la région lausannoise ont constitué un cadre de collaboration intercommunale et régionale sous le nom de Lausanne Région. Cette association a notamment en charge les activités de développement et de promotion économique au niveau régional. Dans cette optique, elle mène des actions d'appui aux entreprises et de valorisation de la région. Au-delà de ses activités actuelles, Lausanne Région est aussi à l'origine d'un projet ambitieux, en partenariat avec le Canton et la Confédération, en vue de structurer l'agglomération lausannoise sur le plan institutionnel.

Les enjeux économiques

La région lausannoise dispose d'atouts considérables sur le plan économique :

- Premier bassin économique du canton, elle regroupe 40% de la population vaudoise et 50% des emplois cantonaux. On y trouve une proportion plus forte encore des activités appelées à jouer un rôle moteur dans le développement futur (hautes technologies, services, entreprises internationales, etc.) ;
- La région lausannoise concentre la plupart des centres de recherche et de formation du canton : université, école polytechnique, hautes écoles spécialisées, centres de formation privés (IMD, Ecole hôtelière par exemple) ;
- Elle bénéficie aussi de la présence de secteurs économiques de pointe dans des domaines porteurs : bio-médical, finances, informatique, sièges de multinationales et de fédérations sportives internationales, etc.

Ces quelques éléments sont à la base d'un dynamisme économique qui permet à l'agglomération lausannoise d'envisager l'avenir avec optimisme. Elle a, sur ces bases, décidé de mettre en œuvre une politique active de développement et de promotion, compte tenu de la rapidité d'évolution de l'économie actuelle, de la nécessité de se situer en permanence dans le peloton de tête des régions et de la concurrence de plus en plus marquée à laquelle nous sommes confrontés sur un plan international.

► G. Muheim, président
Lausanne Région

Une priorité : la collaboration

Lausanne Région, c'est qui ?

Lausanne Région – communauté de la région lausannoise – est une association de droit privé constituée en 1990. Elle regroupe 26 communes de l'agglomération lausannoise comptant au total 230'000 habitants, 135'000 emplois et 13'000 entreprises. Elle a pour but de favoriser la collaboration intercommunale et régionale et, plus particulièrement, de prendre en charge la promotion économique régionale pour le compte de ses membres.

Lausanne Région est organisée avec une assemblée générale composée des 26 communes membres. Un Bureau de coordination – 2 représentants par secteur, un représentant de Lausanne, le président de Lausanne Région – en est l'organe exécutif. Les collaborateurs de l'association se composent du secrétaire général, en charge du suivi des dossiers traités par l'association, du délégué à la promotion économique et d'un secrétariat comptant deux personnes à plein temps. Le fonctionnement régional est ensuite organisé selon une double structure – thématique et géographique :

- A raison de la matière, Lausanne Région dispose de deux plates-formes – Affaires sociales et Territoire et équipement – respectivement en charge de questions telles que l'accueil de la petite enfance, le recensement des institutions sociales, la lutte contre la toxicomanie d'une part et les transports, les installations sportives, l'aménagement du territoire régional, d'autre part. On trouve aussi une commission de Financement régional, en charge des investissements régionaux et la commission de promotion économique, responsable de l'appui aux entreprises.
- Sur le plan géographique, chaque secteur dispose d'un conseil de secteur composé de représentants de toutes les Municipalités des communes du secteur. Les conseils servent de lien entre l'organisation régionale et les communes ; ils contribuent à la circulation de l'information, proposent les questions à aborder dans le cadre Corel, traitent de questions de collaboration de proximité.

Lausanne Région est un lieu d'échange, d'élaboration de solutions et de mise en œuvre, basés sur des collaborations étroites entre partenaires



concernés. L'implication directe des milieux politiques régionaux et un souci constant d'information garantissent le caractère pratique et adapté aux besoins des solutions qu'elle met en œuvre. Lausanne Région est ainsi au bénéfice d'objectifs clairs et d'actions cohérentes au service de la région.

Au service de l'économie régionale

Le développement économique et social de la région dépend largement de la présence d'un secteur économique fort et dynamique. Les emplois régionaux, le maintien des habitants et l'arrivée de nouveaux résidents, les prestations que peuvent assurer les communes, les infrastructures qu'elles mettent à disposition en découlent directement.

Nous sommes donc tous concernés par la santé économique régionale. Celle-ci dépend pour une part de notre capacité à fournir des prestations adéquates aux entreprises régionales, aux entreprises susceptibles de s'implanter dans la région et aux créateurs d'entreprises. Elle dépend aussi de nos actions visant à faire connaître ces avantages aux intéressés.

Pour ce faire, Lausanne Région a reçu pour mission des communes de l'agglomération :

- Elaborer la politique d'appui au développement économique de la région, en collaboration avec les instances cantonales (DEV, département de l'économie), avec les autres régions vaudoises (Codev) et avec les institutions économiques (fédérations, organes faitiers, etc.) ;
- Favoriser l'accueil de nouvelles entreprises en leur faisant connaître la région et en facilitant les démarches administratives qu'elles doivent accomplir ;
- Conseiller et appuyer les entreprises existantes et nouvelles en ce qui concerne notamment les aides financières, la recherche de terrains et locaux, de partenaires, les facilités fiscales, etc.
- Encourager la création d'entreprises en fournissant des prestations de base, comme par exemple des mises en contact ou l'appui à l'élaboration de plans d'affaires.

La mise en œuvre de ces objectifs repose sur une connaissance approfondie du tissu économique régional, des dispositions susceptibles de s'appliquer aux entreprises intéressées et des possibilités de développement offertes par les communes. La maîtrise de ces domaines suppose un échange constant d'informations entre Lausanne Région et ses partenaires économiques et institutionnels, en particulier sur le plan communal.

Des projets ambitieux

En plus de ses actions régulières au service de la région, Lausanne Région s'est récemment engagée dans la mise en œuvre du projet-pilote «Agglomération lausannoise», élaboré d'entente avec la ville de Lausanne, le Canton de Vaud et la Confédération. Ce projet, retenu par la Confédération parmi les premiers projets-pilotes en application de l'article 50 de la nouvelle Constitution fédérale qui traite des villes et agglomérations, vise à :

- Déterminer quels pourraient être les thèmes qui seraient mieux gérés au niveau d'une agglomération plutôt que dans le cadre des compétences communales ou cantonales actuelles ;
- Définir ensuite un mode de fonctionnement adéquat permettant la gestion de ces domaines au niveau de l'agglomération ;
- Proposer enfin un cadre institutionnel, juridique et politique permettant la mise en place d'une agglomération au plein sens du terme.

L'objectif de Lausanne Région dans cette opération est de préparer la constitution, à moyen terme, d'une agglomération de droit qui structurerait l'agglomération de fait que nous connaissons aujourd'hui. Délibérément, Lausanne Région a choisi de s'engager dans ce processus en l'abordant par le biais du contenu, c'est-à-dire des domaines concernés par un tel projet, plutôt que de poser d'abord la question des structures. Cette approche pragmatique vise à déterminer les conditions de faisabilité d'une agglomération lausannoise permettant aux habitants, aux entreprises et aux communes de se situer dans un cadre en mesure de répondre au mieux à leurs besoins et attentes. ■

La politique régionale de promotion économique repose sur :

- Des prestations directes d'appui aux entreprises ;
- Des programmes de renforcement et de valorisation des filières économiques spécifiques à notre région, avec, dans un premier temps, une action ciblée en direction du bio-médical ;
- Une politique de communication et de valorisation de la région, comprenant également la sensibilisation des autorités régionales aux problèmes économiques ;
- Sur un plan plus général, l'élaboration de la stratégie de développement économique de la région et la participation à sa mise en œuvre, avec les autorités cantonales et communales.